



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 avril 2012, à 15 heures

*Président* : M. León González (Vice-Président) . . . . . (Cuba)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Séminaire régional pour le Pacifique

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, au 2 United Nations Plaza).

Les corrections éventuelles à apporter au présent compte rendu ou à ceux d'autres séances seront publiées dans un rectificatif.

12-29946 (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Séminaire régional pour le Pacifique** (A/AC.109/2012/17)

2. **Le Président** rappelle que le Gouvernement équatorien a proposé d'accueillir le séminaire régional pour le Pacifique à Quito (Équateur) du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012. Comme dans le passé, le Comité célébrera également la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes lors du séminaire. En l'absence d'objections, il considère que le Comité souhaite procéder ainsi.

3. *Il en est ainsi décidé.*

### *Composition de la délégation officielle du Comité spécial*

4. **Le Président** rappelle que la délégation officielle du Comité au séminaire sera composée des membres du Bureau et d'un membre du Comité pris dans chacun des groupes régionaux représentés en son sein. Le groupe des États d'Europe orientale sera évidemment représenté par la Fédération de Russie qui en est le seul membre; le Nicaragua a été désigné pour représenter le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des consultations sont toujours en cours avec le groupe des États d'Afrique et le groupe des États d'Asie et du Pacifique. Les frais de voyage de la délégation seront pris en charge par l'Organisation des Nations Unies.

### *Invitations adressées à des experts et organisations*

5. **Le Président** indique que le Bureau a décidé de proposer que des invitations soient adressées à certains experts et organisations non gouvernementales pour qu'ils assistent au séminaire. La liste a été examinée par le Bureau et diffusée auprès de tous les membres du Comité. Il demande au Comité l'autorisation d'établir la liste finale des experts et organisations devant être invités au séminaire.

6. Il considère que le Comité souhaite autoriser le Président à établir la liste définitive des experts et organisations invités au séminaire.

7. *Il en est ainsi décidé.*

8. **Le Président** déclare que, conformément à la pratique établie du Comité, des invitations au séminaire seraient adressées à tous les hauts fonctionnaires élus et nommés des territoires non autonomes ainsi qu'aux États non membres du Comité, aux puissances administrantes, aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et à certaines organisations régionales. Les frais de voyage des trois experts, des trois organisations non gouvernementales et des représentants des territoires non autonomes seront pris en charge par l'ONU, mais pas ceux des représentants des États non membres du Comité, des puissances administrantes, des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et des autres experts susceptibles de vouloir assister au séminaire.

### *Directives, règlement intérieur et ordre du jour du séminaire*

9. **Le Président** appelle l'attention sur les directives et le règlement intérieur du séminaire, publiés sous la cote A/AC.109/2012/17. Le texte est fondamentalement le même que les années précédentes, sauf en ce qui concerne le lieu, les dates et les langues utilisées lors du séminaire – anglais et espagnol – en raison du fait qu'il se déroule dans un pays hispanophone.

10. Il considère que le Comité souhaite approuver les directives, le règlement intérieur et l'ordre du jour du séminaire.

11. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 30.*